

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce Fonds y compris, le cas échéant, les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

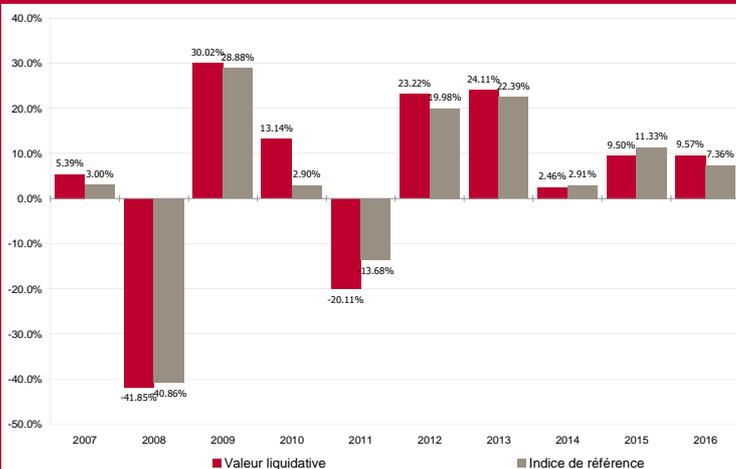
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS , le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,60 % TTC (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,20 % maximum l'an de l'actif net. La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence SBF 120 (dividendes nets réinvestis) + 1 %.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2016, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce Fonds disponible sur le site internet www.epargne.humanis.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Date de création du fonds: 30 juin 1989

Devise : Euro

Remarques : Jusqu'au 31/12/2013, les indices "actions" des indicateurs de références sont calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2014, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services
- **Forme juridique :** Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG)
- **Commissaire aux comptes :** KPMG Audit
- **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / Valeur liquidative :** disponibles sur demande auprès de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou par e-mail à l'adresse suivante : hga.reporting@humanis.com.

➤ **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

Ce Fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28/04/2017**.